

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2022 - DE 20H00 A 23H30**

Présents : FARJON Jean-Christophe, MERLE Agnès, DUVIGNAU Ghislaine, MICHEL Hervé, CHARBONNIER Hélène, COQUILLART Odile, DUBOEUF Suzanne, GIBERT Yves, LAVAL David, NALIN Huguette, RAMBOUR Frédéric, ROCHAND Corinne, VALLET Jean-Claude.

Pouvoirs : CHARRETIER Amélie a donné procuration à DUBOEUF Suzanne et ROMAGNY Murielle a donné procuration à MERLE Agnès.

Le quorum est atteint

Président de séance : Jean-Christophe FARJON, Maire

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Hélène

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2022
- Transition Ecologique et Energétique : présentation de la démarche CEPOS (Commune à énergie positive)
- Finances
 - demande de subvention solidarité
 - demande de subvention amende de police
 - fixation des tarifs communaux
 - décision modificative au budget
- Travaux : avancement du projet clos de la Croix de Mission

CEPOS Athénaïs Trillat du Parc Eco Habitat de la Communauté de Communes, chargée de mission en énergies renouvelables et plan climat, est venue présenter aux élus la démarche CEPOS - Commune à Energie Positive.

Rajout de 2 points à l'ordre du jour : demande de subvention de la prime chaleur d'avenir pour la chaudière école et la création d'un ossuaire avec caveau au cimetière

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 19 octobre 2022

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 19 octobre 2022 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture.

Une remarque est faite concernant l'absence de précision du vote au sujet de l'auberge : le vote portait sur la décision de démolition de l'auberge et de la maison Bruel suivie de la reconstruction de l'ensemble, sur le même tènement immobilier, approuvé à la majorité par 1 Voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 12 Voix POUR. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

En réponse à une question d'élue, Monsieur le Maire rappelle que pour les séances de conseil municipal, seule la convocation avec un ordre du jour est obligatoire. Une note de synthèse est imposée dans les communes de plus de 3500 habitants. En ce qui concerne les comptes rendus, ils sont rédigés sous forme de procès-verbal et ne doivent comporter que les décisions prises en conseil.

Demande de subvention solidarité

Monsieur le Maire rappelle que la chaudière de l'école devient vétuste. Il devient nécessaire de prévoir son remplacement. Il présente le devis du plombier chauffagiste Anthony BLANCHON s'élevant à 41908,70 € HT, soit 50290,44 € TTC. Il propose de solliciter une subvention départementale au titre de l'enveloppe de solidarité, pour ce projet.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de demander une subvention au titre de l'enveloppe départementale de solidarité, pour le remplacement de la chaudière de l'école.

Demande de subvention amende de police

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de sécurité routière, pour favoriser la mobilité douce, en 2 étapes. Une première subvention a été demandée en 2021 pour une première tranche de travaux. Dans une 2^e phase, une voie piétonne en bordure de RD16 serait réalisée. Cette action découle d'une étude réalisée par le bureau « Réalités », menée par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. L'estimation de cette tranche de travaux s'élève à 60 000 € HT. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention dite « d'amende de police » pour la 2^e tranche de cet aménagement.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de demander une subvention au Conseil Départemental, au titre des amendes de police pour ces travaux de sécurité.

Demande de subvention : prime chaleur d'avenir pour chaudière école

Monsieur le Maire rappelle que la chaudière de l'école devient vétuste. Il devient nécessaire de prévoir son remplacement. Il rappelle la convention de partenariat signée avec le SIEL concernant l'aide aux études et investissements dans le cadre de prime chaleur d'avenir. Il présente le devis du plombier chauffagiste Anthony BLANCHON s'élevant à 41908,70 € HT, soit 50290,44 € TTC. Il propose de solliciter une subvention dans le cadre de la prime chaleur d'avenir pour ce projet.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander une subvention dans le cadre de la prime chaleur d'avenir, pour le remplacement de la chaudière de l'école.

Création d'un ossuaire avec caveau au cimetière

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement le cimetière n'est pas équipé d'ossuaire. Des concessions abandonnées avaient été retenues en raison de leur emplacement pour aménager un ossuaire. Mais étant donné que ces emplacements visés sont dépourvus de caveau, il est impératif d'investir dans un ossuaire complet avec trappe. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, du devis de 1865 € HT soit 2238 € TTC, établi par la Graniterie du Forez. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :


décide l'aménagement d'un ossuaire avec caveau,

autorise monsieur le Maire à signer ce devis de 1865 € HT de la Graniterie du Forez et à réaliser les travaux dans le cimetière communal.

Fixation des tarifs communaux

salles et matériel

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de location de la petite salle et du matériel. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer à l'unanimité les tarifs suivants :

<i>SALLE D'ANIMATION RURALE</i>	<i>PETITE SALLE DU BOURG</i>
<u>Usagers de la commune et résidences secondaires :</u> Location 1 jour (clé rendue avant minuit) : 250 € Location 2 jours : 350 € Location « Apéritif » : 70 €	<u>Usagers de la commune et résidences secondaires</u> Location 1 jour (clé rendue avant minuit) : 100 € Location 2 jours : 150 € Location « Apéritif » 30 €
<u>Personnes extérieures à la commune</u> Location pour 2 jours : 490 € Location « Apéritif » : 130 € Assemblée générale / conférence : 200 € Location vaisselle : 40 € Location cafetière : 15 € Nettoyage : 120 € Caution à verser pour la salle : 600 € Caution à verser pour le nettoyage du mobilier (tables, chaises, cuisine, bar...) : 150 €	<u>Personnes extérieures à la commune</u> Location 1 jour (clé rendue avant minuit) : 200 € Location 2 jours : 300 € Location « Apéritif » : 60 € Supplément vaisselle : 25 € Caution : 300 €
 Bal. repas dansant. réveillon : 2 jours d'office.	
<i>MOBILIER</i>	
Le lot : 1 table et 2 bancs : 3,50 €	

décide que sans nouvelle délibération, ces tarifs resteront en vigueur, précise que pour les associations de la commune, la location des 10 premières tables et bancs est gratuite et qu'elles ont aussi une location de la salle d'animation rurale d'une journée gratuite par an.

Cimetière : concessions, colombarium et jardin du souvenir

Monsieur le Maire rappelle la création prochaine, au cimetière, d'un colombarium avec jardin du souvenir. Il propose au Conseil Municipal de définir les tarifs. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer à l'unanimité les tarifs suivants :

- Dans l'ancien cimetière : Concession (30 ans) : 132 € le m², soit 264 € pour les 2m²,
- Dans le nouveau cimetière : Concession (15 ans) : 84 € le m², soit 210 € pour les 2,5 m²,
- Colombarium (durée de 15 ans) : 300 €
- Colombarium (durée de 30 ans) : 510 €
- Jardin du souvenir 90 € couvrant les frais de gravure sur la plaque car aucune gravure sera autorisée directement sur l'urne.

Sans nouvelle délibération, ces tarifs resteront en vigueur. Le paiement est ainsi réparti : 2/3 seront versés au budget communal et 1/3 au CCAS.

Décision modificative au budget

Monsieur le Maire informe que des ajustements sont indispensables aux prévisions du budget « général ». Il informe qu'il est nécessaire d'adopter des décisions modificatives. Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré : décide et autorise à l'unanimité les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Montant	N° chapitre
DEPENSES	-7 220 €	Dépenses de fonctionnement imprévues 022
DEPENSES	6 500 €	Charges de personnel 012
DEPENSES	720 €	Charges financières 66

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Montant	Sur le compte - opération
DEPENSES	1 900 €	2183-144 Achat bureau et informatique
DEPENSES	-1 900 €	2188-114 Achat matériel

Projet de travaux au clos de la Croix de Mission

Les devis seront étudiés par la commission bâtiment.

Questions diverses

La séance est levée à 23H30.

PV arrêté à la séance suivante de Conseil Municipal, le mercredi 21 décembre 2022 à 20H00

Le Maire,
Jean-Christophe FARJON



Secrétaire de séance,
Hélène CHARBONNIER